

DELIBERATION N° 27/78 : AVENANT N° 1 A U MARCHE AVEC LES ETABLISSEMENTS ARMAND INTERCHAUFFAGE SA /Equipement CUISINE DU FPA

Monsieur RAVERDEL, Premier Adjoint, chargé des travaux informe l'Assemblée que la Commune a passé avec les établissements ARMAND INTERCHAUFFAGE un marché pour l'équipement de la cuisine du Foyer de Personnes Agées pour un montant TTC de 211 622 F 14.

En cours de travaux, l'ensemble de rayonnage des réserves-cuisine pour un montant TTC de 7 103 F 04 n'est plus apparu nécessaire et n'a donc pas été réalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer avec les Etablissements ARMAND-INTERCHAUFFAGE SA un avenant pour travaux en moins au marché négocié concernant le lot "Equipement CUISINE" du Foyer de Personnes Agées et approuvé le 11 Août 1977 par Monsieur le Préfet de M. & M.,
- ledit avenant a pour objet la suppression de l'ensemble de rayonnage prévu dans les réserves de la cuisine et s'élevant à 7 103 F 04 TTC. Le montant initial du marché qui était de 211 622 F 14 TTC est donc réduit de 7 103 F 04 TTC pour travaux en moins. Le nouveau montant du marché est donc de 204 519 F 10 TTC.
- demande à M. le Préfet d'approuver le présent avenant N° 1.